

## Chapitre 30

## PRODUITS PHARMACEUTIQUES

## Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
  - a) les aliments diététiques, aliments enrichis, aliments pour diabétiques, compléments alimentaires, boissons toniques et eaux minérales, autres que les préparations nutritives administrées par voie intraveineuse (Section IV);
  - b) les produits, tels que les comprimés, les gommes à mâcher ou les timbres ou rondelles autocollants (administrés par voie percutanée), contenant de la nicotine et destinés à aider le sevrage tabagique (n° 24.04);
  - c) les plâtres spécialement calcinés ou finement broyés pour l'art dentaire (n° 25.20);
  - d) les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, médicinales (n° 33.01);
  - e) les préparations des n° 33.03 à 33.07, même si elles ont des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques;
  - f) les savons et autres produits du n° 34.01 additionnés de substances médicamenteuses;
  - g) les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire (n° 34.07);
  - h) l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques (n° 35.02) ;
  - ij) les réactifs de diagnostic du n° 38.22.
2. Au sens du n° 30.02, on entend par *produits immunologiques* les peptides et les protéines (à l'exclusion des produits du n° 29.37) qui participent directement à la régulation des processus immunologiques, tels que les anticorps monoclonaux (MAB), les fragments d'anticorps, les conjugués d'anticorps et de fragments d'anticorps, les interleukines, les interférons (IFN), les chimiokines, ainsi que certains facteurs onconécrosants (TNF), facteurs de croissance (GF), hématopoïétines et facteurs de stimulation de colonies (CSF).
3. Au sens des n° 30.03 et 30.04 et de la Note 4 d) du Chapitre, on considère :
  - a) comme produits non mélangés :
    - 1) les solutions aqueuses de produits non mélangés;
    - 2) tous les produits des Chapitres 28 ou 29;
    - 3) les extraits végétaux simples du n° 13.02, simplement titrés ou dissous dans un solvant quelconque;
  - b) comme produits mélangés :
    - 1) les solutions et suspensions colloïdales (à l'exclusion du soufre colloïdal);
    - 2) les extraits végétaux obtenus par le traitement de mélanges de substances végétales;
    - 3) les sels et eaux concentrés obtenus par évaporation des eaux minérales naturelles.
4. Ne sont compris dans le n° 30.06 que les produits suivants qui devront être classés dans cette position et non dans une autre position de la Nomenclature :
  - a) les catguts stériles, les ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et les adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies;
  - b) les laminaires stériles;
  - c) les hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; les barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non;
  - d) les préparations opacifiantes pour examens radiographiques, ainsi que les réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient et qui sont des produits non mélangés présentés sous forme de doses ou bien des produits mélangés, constitués par deux ingrédients ou davantage, propres aux mêmes usages;
  - e) placebos et trousse pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à être utilisés dans le cadre d'essais cliniques reconnus, présentés sous forme de doses, même contenant des médicaments actifs;

- f) les ciments et autres produits d'obturation dentaire; les ciments pour la réfection osseuse;
- g) les troussees et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence;
- h) les préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides;
- ij) les préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux;
- k) les déchets pharmaceutiques, c'est-à-dire les produits pharmaceutiques impropres à leur usage initial en raison, par exemple, du dépassement de leur date de péremption;
- l) les appareillages identifiables de stomie, à savoir les sacs, coupés de forme, pour colostomie, iléostomie et urostomie ainsi que leurs protecteurs cutanés adhésifs ou plaques frontales.

**Notes de sous-positions.**

1. Au sens des n°s 3002.13 et 3002.14, on considère :
  - a) comme produits non mélangés, les produits purs, que ces composés contiennent ou non des impuretés;
  - b) comme produits mélangés :
    - 1) les solutions aqueuses et les autres solutions des produits du paragraphe a) ci-dessus;
    - 2) les produits des paragraphes a) et b) 1) ci-dessus additionnés d'un stabilisant indispensable à leur conservation ou à leur transport;
    - 3) les produits des paragraphes a), b) 1) et b) 2) ci-dessus additionnés d'autres additifs.
2. Les n°s 3003.60 et 3004.60 couvrent les médicaments contenant de l'artémisinine (DCI) pour administration par voie orale associée à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs, ou contenant l'un des principes actifs suivants, même associés à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs : de l'amodiaquine (DCI); de l'acide artélinique ou ses sels; de l'arténimol (DCI); de l'artémotil (DCI); de l'artéméther (DCI); de l'artésunate (DCI); de la chloroquine (DCI); de la dihydroartémisinine (DCI); de la luméfántrine (DCI); de la méfloquine (DCI); de la pipéraquline (DCI); de la pyriméthamine (DCI) ou de la sulfadoxine (DCI).

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
30.01		<b>Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs.</b>			
3001.20.00	00	<b>-Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3001.90.00		<b>-Autres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Héparine et ses sels.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Os, organes et autres tissus humains ou animaux, vivants ou conservés, propres à la réalisation de greffes ou d'implants permanents</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
30.02		<b>Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires; cultures de cellules, même modifiées.</b>			
		<b>- Antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique :</b>			
3002.12.00		<b>--Antisérums et autres fractions du sang</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- <i>-Antisérum et autres constituants du sang humain :</i>			
	11	---- <i>-Pour usage diagnostic.....</i>	KGM		
	12	---- <i>-Autres, plasma sanguin.....</i>	KGM		
	13	---- <i>-Autres, immunoglobuline.....</i>	KGM		
	19	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-Antisérum et autres constituants du sang, d'origine animale :</i>			
	21	---- <i>-À l'intention des humains.....</i>	KGM		
	29	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3002.13.00	00	-Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3002.14.00	00	-Produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3002.15.00	00	-Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires :			
3002.41.00		--Vaccins pour la médecine humaine		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Contre le virus de l'influenza .....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
3002.42.00		--Vaccins pour la médecine vétérinaire		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Vaccins anti-aphteux; vaccins préparés en vue d'être administrés par voie parentérale; vaccins intranasals pour bovins.....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
3002.49.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Cultures de micro-organismes .....	KGM		
	20	---- -Toxines.....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
		-Cultures de cellules, même modifiées :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3002.51.00	00	-Produits de thérapie cellulaire	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3002.59.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3002.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		20 - - - - -Toxoïdes, antitoxines, virus, bactériophages et lysats bactériens.....	KGM		
		30 - - - - -Sang séché, d'origine animale, soluble ou non .....	-		
		40 - - - - -Sang humain entier .....	KGM		
		90 - - - - -Autres .....	KGM		
30.03		Médicaments (à l'exclusion des produits des n <sup>os</sup> 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.			
3003.10.00	00	-Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3003.20.00	00	-Autres, contenant des antibiotiques	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-Autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37 :			
3003.31.00	00	-Contenant de l'insuline	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3003.39.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
-Autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés :					
3003.41.00	00	-Contenant de l'éphédrine ou ses sels	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3003.42.00	00	-Contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3003.43.00	00	-Contenant de la noréphédrine ou ses sels	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3003.49.00	00	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3003.60.00	00	-Autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3003.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	30	-----Contenant de l'acétaminophène.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
30.04		Médicaments (à l'exclusion des produits des n <sup>os</sup> 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail.			
3004.10.00		-Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -À l'intention des humains.....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
3004.20.00		-Autres, contenant des antibiotiques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- -À l'intention des humains :			
	11	---- -Contenant des céphalosporines.....	-		
	12	---- -Contenant de la vancomycine.....	-		
	13	---- -Contenant de l'érythromycine.....	-		
	18	---- -Autres, contenant des macrolides.....	-		
	19	---- -Autres.....	-		
	80	---- -Autres, contenant de l'ivermectin .....	-		
	90	---- -Autres .....	-		
		-Autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37 :			
3004.31.00	00	-Contenant de l'insuline	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3004.32.00	00	-Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3004.39.00		- -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- -À l'intention des humains :			
	11	---- -Épinéphrine, ses solutions et extraits pituitaires.....	-		
	12	---- -Contenant des hormones du lobe antérieur de l'hypophyse.....	-		
	13	---- -Contenant des estrogènes distincts non mélangés .....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
19	----	-Autres.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
<b>-Autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés :</b>					
<b>3004.41.00</b>	<b>00</b>	<b>--Contenant de l'éphédrine ou ses sels</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
<b>3004.42.00</b>	<b>00</b>	<b>--Contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
<b>3004.43.00</b>	<b>00</b>	<b>--Contenant de la noréphédrine ou ses sels</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
<b>3004.49.00</b>		<b>--Autres</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>-Contenant de la morphine ou ses dérivés.....</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
<b>3004.50.00</b>		<b>-Autres, contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		---- <i>-À l'intention des humains :</i>			
	11	---- <i>-Contenant une seule vitamine, non mélangée à d'autres compléments</i>	-		
	12	---- <i>-Contenant une seule vitamine, mélangée à d'autres compléments.....</i>	-		
	14	---- <i>-Contenant des multivitamines, mélangées à d'autres compléments ...</i>	-		
	19	---- <i>-Autres.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
<b>3004.60.00</b>	<b>00</b>	<b>-Autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.



## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3004.90.00	-Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
		-----Mélanges d'acides aminés et mélanges d'acides aminés hydrolysats de protéines, avec ou sans addition de minéraux, de graisses ou de carbohydrates, qui sont spécialement composés pour les personnes souffrant de troubles d'acides aminés; Extraits de foie, extraits hypophysaires, émulsions d'huile de soya fractionnée, solutions de dextrose (glucose) et solutions de levulose (fructose), préparées en vue d'être administrées par voie parentérale :			
		11 -----Acides aminés.....	-		
		12 -----Solutions de dextrose (glucose) et de lévulose (fructose).....	-		
		19 -----Autres.....	-		
		-----Autres, à l'intention des humains, agissant sur le système nerveux :			
		21 -----Contenant du cannabis ou des cannabinoïdes.....	KGM		
		22 -----Analgésiques.....	KGM		
		23 -----Antidépresseurs et tranquillisants.....	KGM		
		24 -----Agents antihypertenseurs.....	KGM		
		25 -----Agents antihistaminiques.....	KGM		
		26 -----Autres agents, agissant sur le système nerveux central.....	KGM		
		27 -----Anesthésiques locaux.....	KGM		
		29 -----Autres.....	KGM		
		-----Autres, à l'intention des humains, agents gastrointestinaux :			
		42 -----Laxatifs.....	KGM		
		43 -----Antiacides.....	KGM		
		49 -----Autres.....	KGM		
		50 -----Autres, à l'intention des humains, agissant sur le système cardio-vasculaire.....	KGM		
		-----Autres, à l'intention des humains, agents anti-infectieux :			
		61 -----Contenant des sulfonamides.....	KGM		
		69 -----Autres.....	KGM		
		-----Autres, à l'intention des humains :			
		71 -----Agents hématologiques.....	KGM		
		72 -----Agents antinéoplasiques.....	KGM		
		73 -----Préparations contre la toux ou le rhume.....	KGM		
		74 -----Agissant principalement dans le traitement des affections des yeux, des oreilles ou du système respiratoire.....	KGM		
		75 -----Diurétiques.....	KGM		
		76 -----Agissant principalement sur l'équilibre électrolytique, calorique ou hydrique.....	KGM		
		77 -----Agents utilisés en dermatologie.....	KGM		
		78 -----Contenant de l'acide hyaluronique ou son sel de sodium.....	KGM		
		79 -----Autres.....	KGM		
		90 -----Autres.....	KGM		
30.05		<b>Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3005.10.00		-Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Recouverts ou imprégnés de substances pharmaceutiques.....	-		
		---- -Autres :			
	91	---- -Pansements adhésifs.....	-		
	99	---- -Autres.....	-		
3005.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	20	---- -Recouverts ou imprégnés de substances pharmaceutiques.....	-		
	30	---- -Pansements chirurgicaux, non cousus ou autrement ouverts, non enduits ou imprégnés de substances pharmaceutiques .....	-		
	40	---- -Autres, de tissus autres que des tissus uniquement de coton; D'étoffes de bonneterie, nontissées ou de feutres .....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
30.06		<b>Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre.</b>			
3006.10.00		-Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti- adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Catguts stériles et ligatures stériles similaires utilisés en chirurgie pour refermer les plaies.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
3006.30.00		-Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Préparations opacifiantes pour examens radiographiques .....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
3006.40.00		-Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Ciments d'obturation dentaire et ciments pour la réfection osseuse .....	-		
	90	---- -Autres.....	-		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3006.50.00	00	-Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3006.60.00	00	-Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3006.70		-Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux			
3006.70.10	00	--Préparations chimiques ou biologiques, y compris les nécessaires contenant des articles ou des matières accessoires, pour diagnostics médicaux; Devant être utilisés pour l'insémination des animaux	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3006.70.90	00	--Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
		-Autres :			
3006.91.00	00	-Appareillages identifiables de stomie	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3006.92.00	00	-Déchets pharmaceutiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3006.93		-Placebos et trousse pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à un essai clinique reconnu, présentés sous forme de doses			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3006.93.10 00	--	-À base de sirop	KGM	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
I 3006.93.20 00	--	-À base de sucre	KGM	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, THN, TKR, TCUE, TUA, TUK : En fr. TAU : 7 % TNZ : 7 % TPG : 5 % TPA : 2,5 % TPTGP : 3 %
3006.93.30 00	--	-Autres à base d'alimentation	KGM	10,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TAU : 8 % TNZ : 8 % TPG : 5 %
3006.93.40 00	--	-À base de boissons non alcoolisées	-	11 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 7 %
3006.93.90 00	--	-Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.